



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 13 février 2019 — N° 13

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Marcel-R. Plamondon, ex-député de l'Assemblée nationale.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de rendre hommage aux fondateurs de l'organisme Carrefour de l'espoir Saint-Michel pour leur engagement bénévole et communautaire.

M. Lévesque (Chauveau) fait une déclaration afin de souligner le 60^e anniversaire de la municipalité de Lac-Delage.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Laurent dans le cadre de la Journée mondiale de la radio.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de féliciter les jeunes Cédric Goulet et Kevin Bundhoo, ambassadeurs de la persévérance scolaire de la circonscription de Masson.

13 février 2019

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès du 10^e jour de la Marmotte du village de Val-d'Espoir.

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mmes Julie Pagé et Chantal D'Anjou pour leur engagement communautaire.

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lucia Kowaluk pour son engagement social.

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'organisme Je réussis dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner l'apport du Programme de formation Mouv à la persévérance scolaire.

À 9 h 52, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

13 février 2019

Moment de recueillement

Déclarations ministérielles

M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, fait une déclaration concernant l'annonce sur la durée minimale des récréations et les Journées de la persévérance scolaire.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) commente la déclaration au nom de l'opposition officielle.

Mme Hivon (Joliette) commente la déclaration au nom du deuxième groupe d'opposition.

Mme Labrie (Sherbrooke) commente la déclaration au nom du troisième groupe d'opposition.

Présentation de projets de loi

Mme LeBel, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

- n° 6 Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 6.

13 février 2019

Dépôts de documents

M. Girard, ministre des Finances, dépose :

Le rapport d'activité 2017-2018 de l'Institut de la statistique du Québec;
(Dépôt n° 356-20190213)

Le rapport annuel de gestion 2017-2018 de Revenu Québec.
(Dépôt n° 357-20190213)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme David (Marguerite-Bourgeoys) dépose :

Une liasse de lettres concernant la tenue d'une commission parlementaire non partisane et itinérante sur la santé mentale.
(Dépôt n° 358-20190213)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, conjointement avec Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé), Mme Fournier (Marie-Victorin), Mme Dorion (Taschereau) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée Nelson Mandela qui a eu lieu le 11 février;

13 février 2019

QU'elle marque le rôle déterminant de M. Nelson Mandela dans la lutte ayant mené à la fin de l'apartheid en Afrique du Sud;

QU'elle souligne son travail exceptionnel pour l'avancement des droits et des libertés,

QUE le combat contre les inégalités dans lequel il était impliqué jusqu'à sa mort soit poursuivi afin d'aspirer y mettre un terme un jour;

Et finalement, que cette journée reconnaisse l'attachement du Québec aux valeurs de liberté, de justice, d'égalité et de fraternité entre les peuples que Nelson Mandela a défendues toute sa vie.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Mme Hivon (Joliette), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les Journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 11 au 15 février sous le thème *Nos gestes, un + pour leur réussite!*;

QU'elle souligne le travail des enseignantes et des enseignants, des professionnels du réseau de l'éducation, des parents et de la collectivité qui contribuent quotidiennement à soutenir les élèves dans leur parcours scolaire;

QU'elle lève son chapeau aux milliers d'élèves qui sont actuellement sur les bancs de l'école et qui, jour après jour, font preuve de persévérance et mettent des efforts importants pour réussir;

13 février 2019

QU'enfin, elle rappelle au gouvernement l'importance de donner les outils nécessaires aux élèves afin de bien les accompagner de la petite enfance à l'université.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), présente une motion concernant un centre intégré de santé et de services sociaux pour la région du Centre-du-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec Mme Ménard, whip en chef de l'opposition officielle, M. LeBel (Rimouski) et M. Ouellette (Chomedey), propose :

QUE les membres de l'Assemblée nationale reconnaissent l'importance de l'accessibilité aux locaux de circonscription pour l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec;

QUE les membres de l'Assemblée nationale demandent au Bureau de l'Assemblée nationale de travailler rapidement à la mise en place d'une politique d'accessibilité aux bureaux de circonscription pour les personnes à mobilité réduite.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

13 février 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 1, Loi modifiant les règles encadrant la nomination et la destitution du commissaire à la lutte contre la corruption, du directeur général de la Sûreté du Québec et du directeur des poursuites criminelles et pénales.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 12 février 2019, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le principe du projet de loi n° 3, Loi visant l'instauration d'un taux unique de taxation scolaire, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 3 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 3 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

13 février 2019

À 12 h 49, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos du premier ministre du Québec tenus le 29 janvier dernier à l'effet que les 18 000 dossiers d'immigration seraient traités selon les anciennes règles;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'engagement du premier ministre et de revoir la décision du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à annuler les 18 000 dossiers d'immigration déjà ouverts.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 54 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 32 minutes 6 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 11 minutes 4 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 11 minutes 4 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées au député indépendant. Dans ce cadre, le temps non utilisé par le député indépendant ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

13 février 2019

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, Mme Fournier (Marie-Victorin) propose :

QUE la motion de la députée de Saint-Henri–Sainte-Anne soit amendée de la manière suivante :

À la fin du deuxième paragraphe, ajouter les mots « en traitant minimalement les dossiers des demandeurs qui vivent déjà au Québec, qui maîtrisent déjà le français et qui occupent déjà un emploi ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte des propos du premier ministre du Québec tenus le 29 janvier dernier à l'effet que les 18 000 dossiers d'immigration seraient traités selon les anciennes règles;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement caquiste de respecter l'engagement du premier ministre et de revoir la décision du ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion visant à annuler les 18 000 dossiers d'immigration déjà ouverts en traitant minimalement les dossiers des demandeurs qui vivent déjà au Québec, qui maîtrisent déjà le français et qui occupent déjà un emploi.

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) et sur la motion d'amendement de Mme Fournier (Marie-Victorin), sous réserve de la permission de son auteure.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) dépose :

Un extrait du site Web du magazine *Maudits français*, en date du 8 février 2019, intitulé *Projet de loi 9 : des Français « pris au piège » par le gouvernement québécois*.

(Dépôt n° 359-20190213)

13 février 2019

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Anglade (Saint-Henri-Sainte-Anne) refuse la proposition d'amendement de Mme Fournier (Marie-Victorin).

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 14 février 2019, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 16 h 58, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 14 février 2019, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS